

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 14 décembre 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 116 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Jean BRUNEL - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - France GAMERRE - Magali GARDE - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Alain LAURENS - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Jean-Louis MOULINS - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Marie-Madeleine PANCHETTI - Pierre PENE - Gerard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Lachraf TIMEZOUKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Zaven ALEXANIAN représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Alexandre BIZAILLON représenté par Antoine ROUZAUD - Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Xavier CACHARD représenté par Bruno GILLES - Jean-François DENIS représenté par Jean BRUNEL - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Jacqueline DURANDO représentée par Antoine LORENZI - François FRANCESCHI représenté par Jean VIARD - Samia GHALI représentée par Christophe MADROLLE - Mourad KAHOUL représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Eric LE DISSES représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Corinne LEGAL représentée par Michel LO IACONO - Marie-Louise LOTA représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Christophe MASSE représenté par Eugène CASELLI - Bernard MOREL représenté par Vincent GOMEZ - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Haouaria HADJ CHICK - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gilles PAGLIUCA représenté par Gérard CHENOZ - Benoît PAYAN représenté par François-Noël BERNARDI - Marc POGGIALE représenté par Joël DUTTO - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Lucien MERLENGHI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO - Valérie BOYER - Jean-Claude GAUDIN - Pascal GILLET - Martine GOELZER - Laurence JOUANDON - Albert LAPEYRE - Jacqueline MAURIC - Renaud MUSELIER - Tahar RAHMANI - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Guy TEISSIER.

Signé le 14 Décembre 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2012

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

RNOV 008-776/12/CC

■ Programme Opérationnel FSE 2007-2013 Subvention globale FSE PLIE 2011-2012 axe 3 mesure 3.12 - Attribution de subvention.

DES 12/9092/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Elément clé du maillage territorial des politiques de l'inclusion, les Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) constituent un outil de proximité au service des actifs durablement exclus du marché du travail.

Leur objet est de mobiliser et de renforcer l'ensemble des moyens concourant à l'accompagnement de ces publics, via la mise en œuvre de parcours vers l'emploi adaptés à chaque situation individuelle.

Le territoire de la Communauté est couvert par trois PLIE associatif : Marseille Provence Métropole Est, Centre et Ouest.

Chacun de ces trois PLIE a son propre protocole d'accord, engageant l'Union Européenne (FSE), l'Etat, la Région, le Département, et la Communauté.

Marseille Provence Métropole, par délibération RNOV 003-1506/09/CC du 2 octobre 2009, s'est porté candidat pour le compte de ses trois PLIE, à la gestion d'une subvention globale FSE au titre du Programme Opérationnel FSE 2007-2013, axe 3, mesure 3.12, à compter du 1^{er} janvier 2010.

Le projet déposé prévoit d'intervenir sur les grands axes stratégiques suivants :

- l'animation des trois Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi,
- les actions d'accompagnement à l'emploi, de construction des parcours et de formations émanant des trois territoires,
- les actions transversales à l'échelle des trois territoires comme l'évaluation chemin faisant, l'analyse des pratiques ou la communication.

Le préfet de région a alloué à Marseille Provence Métropole pour la période 2011-2012 une subvention globale FSE de 3 711 824 euros dont 176 754 euros au titre de l'assistance technique, pour un coût total de 8 924 326 euros (Commission Régionale de Programmation du 15 avril 2011).

A ce jour, la programmation 2011 est terminée et s'est élevée à un montant total FSE de 1 789 025 euros (48% de l'enveloppe) sur une dépense éligible totale de 4 396 618 euros.

Concernant la programmation 2012, 10 dossiers ont été programmés les 26 mars et 26 octobre pour un montant de FSE s'élevant à 1 945 679 euros. Toutefois, un certain nombre de dossiers doivent être reprogrammés ou déprogrammés et un nouveau dossier est proposé à la programmation.

Reprogrammation :

Les six dossiers suivants ont été programmés le 26 mars 2012 et doivent être reprogrammés :

- 1) n°41547 : EMERGENCE(S) « Animation et actions internes du PLIE MPM centre » une aide FSE de 830 134 euros sur une dépense éligible de 1 717 010 euros TTC,
- 2) n°41548 : EMERGENCE(S) « Accompagnement à l'emploi 2012 du PLIE MPM centre » une aide FSE de 507 858 euros sur une dépense éligible de 1 332 777 euros TTC,
- 3) n°41549 : Ciotat Emploi Initiatives « Animation et actions internes du PLIE MPM Est » une aide FSE de 219 424 euros sur une dépense éligible de 428 072 euros TTC,
- 4) n°41550 : Ciotat Emploi Initiatives « Accompagnement à l'emploi 2012 du PLIE MPM Est » une aide FSE de 0 euros sur une dépense éligible de 200 000 euros TTC,
- 5) n°41551 : PLIE MPM Ouest « Animation et actions internes du PLIE MPM Ouest » une aide FSE de 111 379 euros sur une dépense éligible de 245 133 euros TTC,
- 6) n°41552 : PLIE MPM Ouest « Accompagnement à l'emploi 2012 du PLIE MPM Ouest » une aide FSE de 54 846 euros sur une dépense éligible de 273 846 euros TTC.

Les conventions FSE ont toutes été signées et les avances de 40% mandatées.

Suite à un Contrôle Qualité Gestion, plusieurs modifications sont nécessaires afin de sécuriser les dossiers FSE PLIE 2012 :

- les charges indirectes doivent être prises aux coûts réels quelle que soit l'action,
- les conventions doivent être modifiées afin que les annexes technique et financière prennent en compte chaque sous-action,
- les rapports d'instruction doivent être réalisés sous le format « classique » et non sous le format « marché » y compris sur le volet « prestations AE »,
- les dossiers de demande de subventions doivent être modifiés afin d'intégrer « l'animation AE » au sein du volet « prestations AE ».

De plus, les bénéficiaires ont demandé à Marseille Provence Métropole des modifications de budget afin de caler la programmation à la réalité. Ainsi six nouveaux dossiers FSE ont été déposés.

Suite à l'avis favorable du comité technique de programmation des aides FEDER et FSE du 8 novembre 2012, il convient de voter la reprogrammation des dossiers précités avec les aides FSE et les dépenses éligibles suivantes :

- EMERGENCE(S) « Animation et actions internes du PLIE MPM centre » une aide FSE de 484 791 euros sur une dépense éligible de 1 260 494 euros TTC,
- EMERGENCE(S) « Accompagnement à l'emploi 2012 du PLIE MPM centre » une aide FSE de 773 375 euros sur une dépense éligible de 1 768 078 euros TTC,
- Ciotat Emploi Initiatives « Animation et actions internes du PLIE MPM Est » une aide FSE de 131 048,68 euros sur une dépense éligible de 262 097,37 euros TTC,
- Ciotat Emploi Initiatives « Accompagnement à l'emploi 2012 du PLIE MPM Est » une aide FSE de 111 667,32 euros sur une dépense éligible de 374 602,63 euros TTC,
- PLIE MPM Ouest « Animation et actions internes du PLIE MPM Ouest » une aide FSE de 103 054 euros sur une dépense éligible de 236 808 euros TTC,
- PLIE MPM Ouest « Accompagnement à l'emploi 2012 du PLIE MPM Ouest » une aide FSE de 63 171 euros sur une dépense éligible de 282 171 euros TTC.

Programmation :

L'association Les Jardins de l'espérance a déposé un dossier de demande de subvention FSE pour la réalisation de l'opération « Ateliers d'insertion « Paysages et Jardins » et « Cheminons ensemble » » pour une aide de 20 000 euros sur une dépense éligible de 301 870 euros TTC.

Suite à l'avis favorable du comité technique de programmation des aides FEDER et FSE du 8 novembre 2012, il convient de voter l'aide FSE de 20 000 euros sur une dépense éligible de 301 870 euros TTC au bénéfice de l'association Les Jardins de l'espérance pour la réalisation de l'opération « Ateliers d'insertion « Paysages et Jardins » et « Cheminons ensemble ».

Signé le 14 Décembre 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2012

Déprogrammation :

Quatre dossiers doivent être déprogrammés car les prestations ne pourront démarrer avant la fin de l'année 2012 :

- MPM « Accompagnement psychologique adapté 2012 de bénéficiaires des PLIE »

L'opération d'un coût de 50 000 euros TTC a été intégrée au sein des contreparties nationales de notre Subvention Globale FSE PLIE 2011-2012 lors du conseil de communauté du 26 octobre 2012.

- MPM « Analyse des pratiques 2012 »

L'opération d'un coût de 15 309 euros TTC a été intégrée au sein des contreparties nationales de notre Subvention Globale FSE PLIE 2011-2012 lors du conseil de communauté du 26 octobre 2012.

- MPM « Evaluation chemin faisant 2012 »

Une aide FSE de 26 000 euros sur une dépense éligible de 36 000 euros TTC au titre de l'axe 5 « Assistance Technique » a été votée lors du conseil de communauté du 26 octobre 2012.

- MPM « Journal Europe PLIE/MPM 2012 »

Une aide FSE de 10 000 euros sur une dépense éligible de 16 450 euros TTC au titre de l'axe 5 « Assistance Technique » a été votée lors du conseil de communauté du 26 octobre 2012.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération RNOV 006-2491/10/CC du 10 décembre 2010 ;
- La délibération RNOV 010-095/11/BC du 25 mars 2011 ;
- La Commission Régionale de Programmation du 15 avril 2011 ;
- Les dossiers de subvention FSE présentés par les porteurs de projet ;
- Le comité technique de programmation des aides FEDER et FSE du 8 novembre 2012.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'effet levier de l'attribution d'une subvention FSE à ces porteurs de projet leur permettront de réaliser l'opération qu'ils ont présenté ;
- Que ces opérations s'inscrivent dans le cadre du projet global de soutien des acteurs de l'insertion par l'emploi sur les trois territoires de Marseille Provence Métropole ;
- Que la gestion des fonds européens dans le cadre des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi est déterminante pour favoriser une cohésion sociale et territoriale homogène sur le territoire de Marseille Provence Métropole.

Signé le 14 Décembre 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2012

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées les demandes de subvention FSE présentées par les porteurs de projet pour la réalisation des opérations entrant dans le cadre du projet Marseille Provence Métropole "PLIE 2011-2012".

Article 2 :

Sont approuvées les reprogrammations et les avenants qui en découlent pour les opérations suivantes :

- EMERGENCE(S) « Animation et actions internes du PLIE MPM centre » une aide FSE de 484 791 euros sur une dépense éligible de 1 260 494 euros TTC,
- EMERGENCE(S) « Accompagnement à l'emploi 2012 du PLIE MPM centre » une aide FSE de 773 375 euros sur une dépense éligible de 1 768 078 euros TTC,
- Ciotat Emploi Initiatives « Animation et actions internes du PLIE MPM Est » une aide FSE de 131 048,68 euros sur une dépense éligible de 262 097,37 euros TTC,
- Ciotat Emploi Initiatives « Accompagnement à l'emploi 2012 du PLIE MPM Est » une aide FSE de 111 667,32 euros sur une dépense éligible de 374 602,63 euros TTC,
- PLIE MPM Ouest « Animation et actions internes du PLIE MPM Ouest » une aide FSE de 103 054 euros sur une dépense éligible de 236 808 euros TTC,
- PLIE MPM Ouest « Accompagnement à l'emploi 2012 du PLIE MPM Ouest » une aide FSE de 63 171 euros sur une dépense éligible de 282 171 euros TTC.

Les nouveaux montants de subvention FSE attribués en cofinancement des projets seront présentés dans un plan de financement annexé aux avenants aux conventions FSE qui découleront de cette décision.

Article 3 :

Est attribuée la subvention FSE suivante :

- 20 000 euros sur un total de dépenses éligibles de 301 870 euros TTC, à l'association Les Jardins de l'espérance, pour l'opération « Ateliers d'insertion « Paysages et Jardins » et « Cheminons ensemble ».

La subvention FSE est attribuée en cofinancement du projet présenté selon le plan de financement qui sera annexé à la convention FSE qui découlera de cette décision.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine – Sous-Politique B340 - Nature budgétaire 6574.

Les recettes correspondantes sont inscrites au budget de la Communauté Urbaine – Sous-Politique B340 - Nature budgétaire 7477.

Article 4 :

Sont déprogrammées les opérations suivantes :

- MPM « Accompagnement psychologique adapté 2012 de bénéficiaires des PLIE »
- MPM « Analyse des pratiques 2012 »
- MPM « Evaluation chemin faisant 2012 »
- MPM « Journal Europe PLIE/MPM 2012 »

Signé le 14 Décembre 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2012

Article 5 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer les conventions et avenants qui découlent de ces décisions.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Financements Européens

Christophe MADROLLE

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Rénover et construire une ville solidaire

Myriam SALAH-EDDINE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI